

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 octobre 2016

L'an deux mil seize et le 19 octobre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le 25 octobre 2016 à effet de délibérer sur

- Approbation du compte rendu des séances du 6 septembre et du 4 octobre 2016
- Fredon – terre saine
- Désignation des délégués au sein de la future agglomération
- Décision modificative n° 4
- Plan d'entretien : demande de subvention
- Cession terrain indivision DUNORD
- Questions diverses

L'an 2016, le 25 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BOUCHET Sandra, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, ESCANDE Aurélie, POMMERAUD Brigitte, MM : BERTIN Jean-Noël, BESSONNET William, CORNELIUS Richard, KOTSIS Jack, LABAYE Gilles

Absent(s) :

Excusé(s) : Excusé(s) : Mmes : BALLANGER Stéphanie, CHARLES Floriane, GALY Virginie

Secrétaire: Mme BOUCHET Sandra

Les comptes rendus des séances du 6 septembre et du 4 octobre sont lus et adoptés à l'unanimité.

Plan d'entretien des espaces publics : restitutions des données

Madame Aude MATHIOT, de la FREDON, remet un document à la collectivité portant restitution des données collectées.

Elle rappelle qu'un plan d'entretien est un outil permettant :

- d'établir un bilan des pratiques actuelles,
- De trouver des améliorations possibles
- De réduire puis de stopper l'utilisation des produits phytosanitaires
- De mettre en place une gestion différenciée
- De permettre l'obtention de subvention de l'agence de l'eau

Il ressort de ce bilan que la commune est déjà engagée dans une démarche « zéro phyto ». Il convient donc de continuer dans cette voie et de faire de la communication auprès des riverains.

Désignation des représentants de la commune au sein de la nouvelle agglomération

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2016, l'assemblée avait approuvé la répartition des sièges au sein de la future communauté d'agglomération.

La commune de Trois-Palis aura 1 représentant et 1 suppléant.

La commune comptant moins de 1000 habitants, l'article L273-11 du code électoral, mentionne que "les conseillers communautaires représentants les communes de moins de 1 000 habitants au sein

des organes délibérants des communautés de communes et des communautés d'agglomération, sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau"

Monsieur le Maire informe les membres présents que conformément à la loi, il est de droit représentant à la future entité et que Monsieur KOTSIS Jack sera suppléant.

Il demande au conseil municipal de prendre acte de cette proposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de cette proposition et confirme les représentants suivants

M. Denis DUROCHER, délégué titulaire

M. Jack KOTSIS, délégué suppléant

Décision modificative n° 4

Monsieur le Maire explique aux membres présents que suite à la réunion de la Commission Locales des Charges transférées de la communauté de communes, nous allons devoir rembourser une somme de 8042 euros à la Cdc.

Cette année nous allons également être redevables du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales à hauteur de 1270 euros.

Il nous faut également rembourser une somme de 1311 euros à Agence de service et de paiement pour un trop perçu sur un contrat CAE

et régler une facture de 647 euros représentant la parution dans les journaux locaux de l'enquête du Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Monsieur le Maire explique que toutes ces dépenses n'avaient pas été prévues au BP 2016 et que par conséquent il faut procéder à la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement

DEPENSES

<i>cpte 022 - dépenses imprévues</i>	<i>- 3 303,00 euros</i>
<i>cpte 6231 - annonces et insertions</i>	<i>+ 647,00 euros</i>
<i>cpte 658 - charges diverses</i>	<i>+ 1 311,00 euros</i>
<i>cpte 73921 - attrib. compensation</i>	<i>+ 8 043,00 euros</i>
<i>cpte 73925 - FPRIC</i>	<i>+ 1 270,00 euros</i>

RECETTES

<i>cpte 74121 - DSR</i>	<i>+ 1 637,00 euros</i>
<i>cpte 74127 - dotation péréquation</i>	<i>+ 6 331,00 euros</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de procéder à la décision modificative telle qu'elle est présentée par Monsieur le Maire

Plan d'entretien : demande de subvention

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la charte "Terre saine" et du plan d'entretien, l'Agence de l'Eau Adour Garonne est susceptible de

subventionner une partie de l'achat des matériels nécessaires à ce projet ainsi que certaines semences.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à déposer une demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de déposer un dossier de subvention pour la mise en place du projet Terre Saine et du plan d'entretien de la commune

Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et de signer toutes les pièces à intervenir à cette occasion

Cession de terrain indivision DUNORD

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Maître METAIS, notaire à Angoulême, par lequel il fait état du souhait formulé par l'indivision DUNORD de céder à la commune les parcelles cadastrées section B numéro 554 et 537 selon les modalités suivantes :

- cession gratuite de la parcelle B 537 en sa totalité
- cession gratuite de la parcelle B 554 en ce qui concerne les 2/3 indivis appartenant à Mme Annie ROY et M. Jean-Marc DUNORS et acquisition à titre onéreux en ce qui concerne le 1/3 indivis appartenant à Mlle Sabina DUNORD et M. Yohann DUNORD, moyennant le prix de 434 euros.

Les frais liés à ces actes seraient à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la proposition faite par Maître METAIS, selon les modalités détaillées ci-dessus

Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir à cette occasion

Questions diverses

- Forum citoyen le 17/11 à 18 heures à l'espace CARAT
- Forum des élus le 19/11 à 9 heures à l'espace CARAT
- Bulletin communal de Janvier 2017 : mettre des informations sur la démarche « Terre Saine », le Plan Local d'Urbanisme, la fusion
- Conférence « Via Patrimoine » le 19/11 sur le thème « le fleuve Charente »
- Aire de jeux ⇒ il faudrait enlever le calcaire (voir avec l'entreprise GERIN TP)
- Voir pour mettre un panneau « défense d'entrée » pour la réserve d'eau
- Voitures qui stationnent devant l'abri bus ⇒ faire passer un mot dans le cahier des enfants
- Prochaine réunion du conseil le 8/12/2016

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 22 h 30
